

Vie Municipale

Deliberations 2023 du Conseil Municipal



En sa séance du 31 mars 2023, les élus ont délibéré sur les principaux points suivants :

Vote des comptes administratifs 2022 et budgets

2023 : Le conseil municipal, à la majorité des membres présents,

- vote les comptes administratifs « commune »,
- vote les budgets primitifs 2023 « commune ».

Vote de la dissolution budget assainissement à

compter du 1er janvier 2022, afin que le transfert au Sivom Région Minière de Doyet soit pris en compte à la trésorerie de Montluçon.

Vote des taux et taxes 2023 : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2023 comme suit :

- **taxe foncière (bâti) :** 29.73
- **taxe foncière (non bâti) :** 33.57
- **taxe habitation :** 25.78

Subventions aux associations 2023 : Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention aux associations comme suit :

NOM ASSOCIATION	MONTANT 2023 ATTRIBUE
ADEM Montmarault	100 €
Association des Parents d'élèves	400 €
Club de l'Amitié	400 €
SPA	780 €
Les Raccordés	400 €
Les Amis de Saint Laurent	400 €
Don du Sang	250 €

Plan de financement salle multi-activités :

1ère Phase - CLOS COUVERT 2023			
DEPENSES		RECETTES	
Montant travaux	380 000 €	Subventions Département	108 000 €
Montant Honoraires MO	37 710 €	Subventions Région	60 000 €
		Subventions Etat	100 000 €
		Autofinancement Commune	149 710 €
TOTAL	417 710 €	TOTAL	417 710 €
2ème Phase - AMENAGEMENT INTERIEUR 2024			
DEPENSES		RECETTES	
Montant travaux	248 500 €	Subventions Département	72 000 €
Montant Honoraires MO	25 140 €	Subventions Région	40 000 €
		Subventions Etat	100 000 €
		Autofinancement Commune	61 640 €
TOTAL	273 640 €	TOTAL	273 640 €

Après en avoir délibéré, les élus du Conseil Municipal décident à l'unanimité ce nouveau plan de financement afin de pouvoir étendre la demande de subvention DETR en deux tranches de travaux distinctes pour 2023 et 2024.

Vie Municipale

Delibérations 2023 du Conseil Municipal

En sa séance du 20 juillet 2023, les élus ont délibéré sur les principaux points suivants :

Acquisition terrain rue des Droits de l'Homme : Monsieur Lionel BROCARD, informe les élus du Conseil Municipal de la proposition d'acquisition du terrain situé 1 rue des Droits de l'Homme appartenant à Monsieur Michel VERGNAL en information du courrier reçu en date du 06 juillet 2023. Le propriétaire du terrain ayant manifesté le souhait de vendre son bien pour la Commune de Verneix.

Révision des tarifs enfants et adultes de la cantine scolaire : Comme chaque année, Monsieur le Maire informe les élus, qu'il convient de revoir le prix du repas unitaire de la cantine à la prochaine rentrée scolaire. Le tarif enfant actuel est de 2€50 et le tarif adulte s'élève à 3€75. Pour la rentrée scolaire 2023, Monsieur le Maire propose le tarif enfant à 2€60 ainsi qu'un tarif adulte à 3€90.

Choix des entreprises –salle multi-activités

Numéro	Lot	Entreprise moins disante	Offre H.T	Estimation H.T. (DCE)
01	GROS ŒUVRE VRD	SARL VIEIRA DAVID	139 573,81 € /	150 000,00 €
02	CHARPENTE	LAZARO	92 923,61 € /	107 000,00 €
03	ETANCHEITE	LAZARO	49 923,17 € /	52 000,00 €
04	MENUISERIE EXTERIEURE ALUMINIUM	METALUVER	40 514,01 € /	53 000,00 €
05	MENUISERIE INTERIEURE BOIS	MENUISERIE BOUGEROL	59 723,00 € /	62 000,00 €
06	PLATRERIE PEINTURE	PALLIOT JEROME	44 679,81 € /	56 000,00 €
07	CARRELAGE FAÏENCE	ZANELLI	28 238,61 € /	35 000,00 €
08	UFFAGE CLIMATISATION VENTILATION PLOMBERIE SANIT	RDB ENERGIE	47 000,00 € /	55 500,00 €
09	ELECTRICITE COURANTS FORTS, COURANTS FAIBLES	SARL HOLDING DU PARC	23 500,00 € /	26 500,00 €
Total:			526 076,02 €	597 000,00 €

En sa séance du 13 octobre 2023, les élus ont délibéré sur les principaux points suivants :

Création allée piétonne reliant la future salle d'activités et l'entrée du bourg : Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent le devis réalisé par l'entreprise SARL BTM ETUDES qui s'élève à 4000€ HT soit 4800€ TTC. La dépense s'inscrira au budget 2024.

Projet investissements 2024 : Toiture salle polyvalente (panneaux) : des devis sont en cours d'élaboration et voirie :

devis à suivre également.

Mesure de la vitesse dans la commune : Afin d'objecter la vitesse pratiquée sur les routes communales et définir les actions appropriées, un radar enregistreur prêté par la communauté de communes jusqu'à la fin de l'année, sera installé à plusieurs endroits pendant environ 3 semaines : pain perdu/Mirebeau ; les Robines ; le bourg ; la grande allée et Savigny.

En sa séance du 26 janvier 2024, les élus ont délibéré sur les principaux points suivants :

Convention de Financement dans le cadre du fond innovation pédagogique : l'académie de Clermont-Ferrand donne une subvention de 12 000€ pour l'achat de mobilier scolaire.

Travaux des bâtiments communaux : Mr Blond a réalisé les travaux suivants : peinture classe et sanitaires + peinture logement. Voici les devis pour les travaux de l'école

- SARL BIDEZ BRUNO couverture pour l'école du haut : 9324.90 € HT – TVA 1 864.98 € - 11 189.88 € TTC
- AURICHE : menuiserie école du haut 5050.17 € HT – TVA 1010.03 € - 6060.20 € TTC
- SOLEMUR : sols école du haut 2540.27 € HT – 508.05 € TVA – 3048.32€ TTC
- LA CLEF DES SOLS parquet école du bas 2646 € HT – 529.20 € TVA – 3175.20 € TTC

Travaux de voirie : Mr le Maire présente les devis de l'Entreprise LAUVERGNE COLLINET et BARBIERO pour des travaux de voirie pour différents secteurs de la commune, pour un montant de 47 675€ HT soit 57 210€ TTC.

Cheminement piétonnier : Afin de sécuriser l'accès au stade et la future salle d'activités, Mr le Maire présente l'étude réalisée par BTM ETUDES. Le cout estimatif s'élève à 78 540€ HT soit 94 248€ TTC.

Modification règlement intérieur salle polyvalente : le défibrillateur fera l'objet de l'état des lieux et la caution sera portée à 400€ pour toute location payante.

Renouvellement du rythme scolaire pour la rentrée 2024 : les élus du conseil municipal décident de renouveler la demande de dérogation pour l'application de la semaine de 4 jours pour une durée de 3 ans.

Adressage : Le Maire présente le dossier d'adressage dont les articles du Code Général des Collectivités Territoriales, obligent les collectivités à procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune. Le prestataire « La Poste » est retenu pour cette mission. Puis un devis concernant le remplacement et mise en conformité des panneaux de rue pour un montant de 11 147€ HT soit 13 377€ TTC a été établi. Des subventions seront à demander auprès de la sous-préfecture.